

Installation des Autorités communales

Procès-verbal d'assermentation

Législature 2026 – 2031

Le Conseil communal de Vucherens convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour 16 juin 2026 à 20h30 afin de procéder :

1. **A l'assermentation des membres du Conseil communal**
2. **A l'assermentation des membres de la Municipalité**
3. **Aux nominations légales**

A l'heure indiquée, la séance est ouverte par Mme la Préfète qui préside les opérations.

Elle désigne comme secrétaire provisoire Mme/M. Florence Jan

Elle fait appel aux scrutateurs provisoires : ~~Mmes/MM.~~ Stéphane Guzaz
Steve Tavolini

Elle annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des différents scrutins concernant les élections communales générales, elle n'a relevé aucune irrégularité, et elle constate qu'aucun recours ne lui est parvenu dans les délais impartis. Elle déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1. Installation du Législatif

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal.

Mme la Préfète donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens élus et remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du conseil communal de la commune de Vucherens pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026.

Nombre des membres assermentés : 28

2. Installation de l'Exécutif

Mme la Préfète, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, le Syndic et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndic :

M. Urbain Cherpillod

Municipaux :

M. Patrick Vuagniaux

Mme Valérie Hirt

M. Jean-François Perroud

M. Rémi Royon

3. Nominations (art. 89 LC)

En préambule, Mme la Préfète rappelle quelques dispositions légales afin pouvoir procéder correctement aux opérations de vote.

Election du Président du Conseil pour un an

Election tacite (conformément à l'art 11 al 3 LC)

Est élu : M. / Mme Sébastien Cherpillod

OU

Election au scrutin individuel secret

Bulletins délivrés :	
Bulletins rentrés :	
Bulletins blancs (sont considérés comme valables) :	
Bulletins nuls (n'entrent pas en compte pour l'établissement du résultat) :	
Bulletins valables :	
Majorité absolue :	

Est élu : M. / Mme _____ avec _____ voix

Election du / de la secrétaire du Conseil pour 5 ans au scrutin individuel secret

Election tacite (conformément à l'art 11 al 3 LC)

Est élu : M. / Mme Isaline Steiger

OU

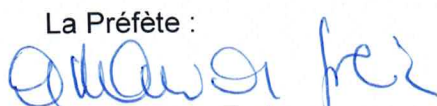
Election au scrutin individuel secret

Bulletins délivrés :	
Bulletins rentrés :	
Bulletins blancs (sont considérés comme valables) :	
Bulletins nuls (n'entrent pas en compte pour l'établissement du résultat) :	
Bulletins valables :	
Majorité absolue :	

Est élu : M. / Mme _____ avec _____ voix

Mme la Préfète précise ensuite que les autres opérations de nomination prévues par la loi seront conduites par le/la président/e élu/e.

Procès-verbal lu et adopté séance tenante.

La Préfète :

Anne Marion Freiss

La secrétaire

Florence Jan



Nomination Procès-verbal de nomination du Conseil Communal Législature 2026-2031

Pour terminer les opérations de nomination prévues à l'art. 10 de la loi sur les communes (RS VD 175.11), la Préfète passe la parole au Président, M. Sébastien Cherpillod.

Selon l'art. 11 de la loi sur les communes (RS VD 175.11), le·la ou les vice-président·e·s sont nommé·e·s au scrutin individuel secret ; les scrutateurs et scrutatrices sont élu·e·s au scrutin de liste, leurs suppléant·e·s également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du·de la Vice-président·e
2. Nomination des scrutateur·rice·s et des suppléant·e·s
3. Désignation des délégué·e·s aux associations intercommunales
4. Nomination des commissions permanentes
5. Divers et questions individuelles
6. Clôture de l'assemblée

* * * * *

Début de la séance à 21h00

1. Nomination du·de la Vice-président·e

Dominique Glauser, seule candidate, est élue à l'unanimité.

2. Nomination des scrutateur·rice·s et des suppléant·e·s

Comme 1^{er} scrutateur, Julien Cherpillod est élu à l'unanimité.
Comme 2^{ème} scrutatrice, Véronique Schrago est élue à l'unanimité.
Comme 1^{er} scrutateur suppléant, Steve Tavolini est élu à l'unanimité.
Comme 2^{ème} scrutateur suppléant, Marc Cellier est élu à l'unanimité.

3. Désignation des délégué·e·s aux associations intercommunales

Pour l'Accueil Petite Enfance Réseau Oron (APEROR), la municipale en charge est Valérie Hirt.

Pour l'Association Broyarde de Soins et de Maintien à Domicile (ABSMAD), le municipal en charge est Rémi Royon.

Pour l'Association du « Centre Intercommunal de Santé l'Oasis » (ACISO), le municipal en charge est Rémi Royon. Blaise Rion est membre du comité Oasis. Sont élus délégués Steve Tavolini et Robin Vuagniaux.

Pour l'association du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux (CCSPA) – Déchets carnés, le municipal en charge est Patrick Vuagniaux. Est élu délégué Eric Cherpillod.

Pour l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ), les municipaux en charge sont Urbain Cherpillod (comité) et Rémi Royon. Est élu délégué Sylvain Vuagniaux.

Pour l'Association Intercommunale du Service Technique Broye Vaudoise (AISTBV), le municipal en charge est Rémi Royon. Est élu délégué Luc-Olivier Bünzli.

Pour l'Association Régionale Broye-Vully (ARBV) et communauté régionale de la Broye (COREB), le municipal en charge est Urbain Cherpillod.

Pour l'Association Régionale d'Action sociale (ARAS) Broye, le municipal en charge est Rémi Royon.

Pour l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ASIJ), les municipaux en charge sont Valérie Hirt (comité), Rémi Royon et Patrick Vuagniaux. Sont élues déléguées Céline Duruz et Carine Guineheux.

Pour le centre médical de Champs de Plan, le municipal en charge est Rémi Royon.

Pour l'Epurateur Moyenne Broye (EMB), le municipal en charge est Urbain Cherpillod.

Pour le Football Club Jorat Mézières (FCJM), le municipal en charge est Patrick Vuagniaux.

Pour le Groupement Forestier Broye-Jorat (GFBJ), le municipal en charge est Jean-François Perroud.

Pour l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) Broye-Vully, le municipal en charge est Patrick Vuagniaux.

Pour la piscine de Moudon, les municipaux en charge sont Jean-François Perroud (comité) et Patrick Vuagniaux.

Pour la salubrité, les municipaux en charge sont Rémi Royon et Urbain Cherpillod. La Dr. Anne-France Mayor-Pleines est référente.

Pour le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) – Oron Jorat, le municipal en charge est Patrick Vuagniaux.

Pour la société coopérative bois énergie Jorat-Broye, le municipal en charge est Jean-François Perroud.

4. Nomination des membres des commissions permanentes

Pour la Commission de l'énergie, sont élus :

1. Jean François Herren
2. Philippe Clément
3. Colin Grosjean

Pour la Commission de gestion, sont élus :

1. Gabriel Chauvet
 2. Mathieu Ruffieux
 3. Jérôme Durussel
- et le suppléant : Patrick Dégallier

Pour la commission de recours en matière d'impôt, sont élus :

1. Carine Guineheux
 2. Véronique Schrago
 3. Colin Grosjean
- et le suppléant : David Perroset

5. Divers et questions individuelles

- Gabriel Chauvet demande si les membres du Conseil auraient accès à la liste des coordonnées des conseillers. Le Président confirme que cette information leur serait communiquée.
- Steve Tavolini relève qu'il est difficile d'identifier et de mieux connaître les différents conseillers en raison de la configuration actuelle de la salle, les visages étant peu visibles depuis l'assemblée. Il demande si un autre aménagement pourrait être envisagé. Le Président prend note de cette remarque et examinera cette possibilité.
- Enfin, Luc-Olivier Bünzli souhaite savoir si les dates des prochaines séances seront communiquées. Le Président indique que celles-ci sont déjà fixées aux 6 octobre 2026 et 1er décembre 2026.

6. Clôture de l'assemblée

La partie officielle des nominations étant terminée, le Président Sébastien Cherpillod convie les conseillers à une verrée offerte par la Commune.

La séance est levée à 21h24 par Sébastien Cherpillod.



Président
Sébastien Cherpillod



Secrétaire
Isaline Steiger